

# AU FIL DE L'EAU

Actualités de la gestion de l'eau  
et des milieux aquatiques  
du bassin Loire-Bretagne

n° 07

## AU SOMMAIRE

### Les pêcheurs et l'agence de l'eau

Création de l'Union de bassin  
Désignations

### En pratique

Les Sage  
Les zones vulnérables

### Zoom sur

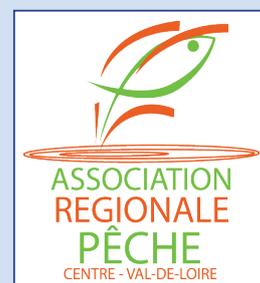
L'adaptation aux changements climatiques  
La loi biodiversité

### Le point de vue de Denis LEGRET

Président de la Fédération de pêche d'Eure-et-Loir

Revue de l'Association des Fédérations de Pêche  
Centre - Val-de-Loire

[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)



# LES PECHEURS ET L'AGENCE

## Les pêcheurs se regroupent

### Installation de l'Union de bassin Loire-Bretagne

Réunis en mars dernier pour l'assemblée générale extraordinaire, les Présidents des Fédérations de pêche du bassin Loire-Bretagne ont voté à l'unanimité, la création d'une nouvelle association. Elle regroupe la totalité des Fédérations de pêche du bassin Loire-Bretagne.

*L'Union de bassin Loire-Bretagne compte 25 membres de droit ainsi que 16 membres invités.*

#### Les principales missions de l'Union de bassin :

- d'assurer un lien entre les structures adhérentes, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Comité de bassin afférent ;
- de contribuer à l'élaboration et au suivi des dossiers de demande d'aide à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- de renforcer les partenariats avec l'agence de l'eau et la programmation d'actions visant à la mise en œuvre de la politique de l'eau,
- d'animer le réseau technique des fédérations départementales dans les domaines liés à la protection du milieu aquatique ;
- de participer à la définition des orientations de bassin, de sous-bassins portant sur les ressources piscicoles et les milieux aquatiques, notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).
- de rechercher la meilleure coordination des gestions piscicoles entre les fédérations ;
- de rassembler, coordonner ou centraliser d'éventuelles études ou données relatives à la connaissance des milieux aquatiques et de la ressource piscicole ;
- de formuler des avis, après consultation des structures adhérentes, sur les éventuelles mesures ou projets de nature réglementaire concernant la pêche de loisirs ;



M. Jean-Paul DORON

### Elections

*Les membres se sont réunis le 4 mai dernier afin d'élire les membres du Bureau de l'Union de Bassin.*

- M. Jean-Paul DORON - Président de la Fédération de pêche de l'Orne a été élu Président de l'Union de bassin.
- Vice-présidents :
  - M. Christian ESPY - administrateur de la Fédération de pêche du Puy-de-Dôme
  - M. Serge SAVINEAUX - Président de la Fédération de pêche du Loir-et-Cher
  - M. Roland BENOIT - Président de la Fédération de pêche de la Loire-Atlantique
- Trésorier : M. Patrick LEGER - Président de la Fédération de pêche de l'Indre
- Trésorier adjoint : Jacques DUMAS - Président de la Fédération de pêche de la Loire
- Secrétaire : M. Jacky MARQUET - Président de la Fédération de pêche d'Indre-et-Loire
- Secrétaire adjoint : Jérémy GRANDIERE - Président de la Fédération de pêche d'Ille-et-Vilaine





# Désignations

## Des représentants au comité de bassin Loire-Bretagne



- M. Jean-Paul DORON - Président de la Fédération de pêche de l'Orne

- Membre du comité de bassin Loire-Bretagne depuis les précédentes élections
- Président de la commission pour le milieu naturel aquatique
- Membre du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
- Président de la Fédération de pêche de l'Orne



- M. Antoine LARDON - Président de la Fédération de pêche de Haute-Loire

- Membre du comité de bassin Loire-Bretagne depuis les précédentes élections
- Représentant des Fédérations de la Loire amont
- Membre du comité de gestion de Naussac et Villerest
- Président de la Fédération de pêche de Haute-Loire



- M. Denis LEGRET - Président de la Fédération de pêche d'Eure-et-Loir

- Nouveau membre du comité de bassin Loire-Bretagne
- Représentant des Fédérations de la Loire moyenne
- Président de la Fédération de pêche d'Eure-et-Loir

*«De nombreux sujets liés aux rivières, aux poissons et à la santé humaine me touchent, j'espère apporter ma contribution aux travaux du comité de bassin»  
D. Legret 20/07/2016*



- M. Jérémy GRANDIERE - Président de la Fédération de pêche d'Ille-et-Vilaine

- Nouveau membre du comité de bassin Loire-Bretagne
- Représentant des Fédérations de la Bretagne
- Président de la Fédération de pêche d'Ille-et-Vilaine



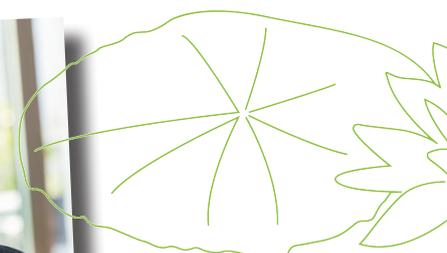
- M. Jean-Yves MOELO - Président de la Fédération de pêche du Morbihan

- Membre du comité de bassin Loire-Bretagne
- Personne qualifiée
- Président de la Fédération de pêche du Morbihan

### Désignation

*à la commission pêche professionnelle  
du bassin Loire-Bretagne*

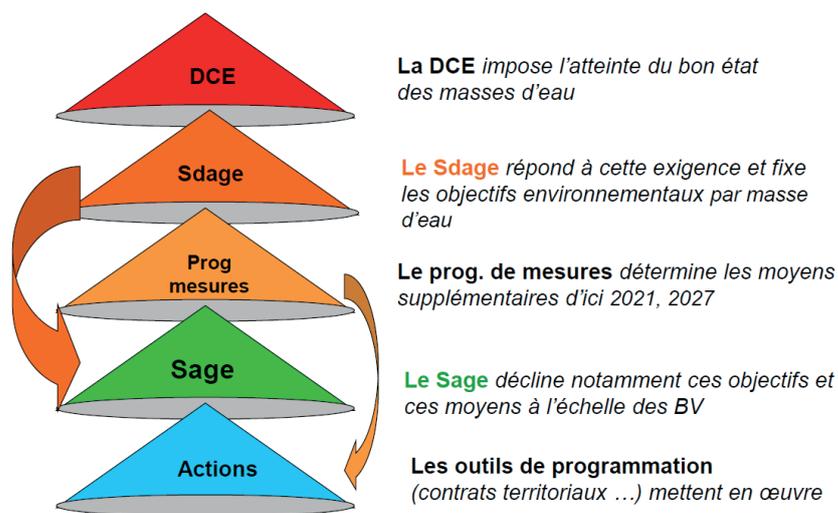
- M. Jacky MARQUET - Président de la Fédération de pêche d'Indre-et-Loire





## Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

L'examen des Sage par le comité de bassin est cadré par le code de l'environnement. Les membres vérifient que le périmètre est cohérent avec le bassin versant puis s'attachent à vérifier la compatibilité du Sage avec les Sage voisins ainsi qu'avec le Sdage.



Ci-dessus, la place des Sage dans la politique de l'eau

### Quelques Sage à l'étude

Le bassin Loire-Bretagne compte aujourd'hui 56 démarches de Sage qui couvrent 84 % de son territoire. 32 sont actuellement mis en oeuvre, 24 sont en cours d'élaboration. Le comité de bassin a réaffirmé son attachement à cet outil stratégique de planification qui permet de décliner et de mettre en oeuvre localement le schéma directeur d'aménagement des eaux du bassin Loire-Bretagne. Il a rappelé que les commissions locales de l'eau qui élaborent et mettent en oeuvre les Sage sont un lieu essentiel de la concertation territoriale sur la gestion de l'eau.

Le comité a également donné un avis favorable à quatre projets de Sage,

- deux en région Bretagne : Sud Cornouaille (Finistère) et Argoat-Trégor-Goëlo (Côtes d'Armor)
- et deux en région Pays de la Loire : Authion (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire) et Èvre-Thau-Saint-Denis (Maine-et-Loire)

### Outil à disposition

L'association régionale Centre-Val-de-Loire a récemment rédigé un document synthétique reprenant l'ensemble des Sage existants sur le territoire interrégional. Il présente une cartographie de chacun des Sage, les enjeux majeurs qu'ils évoquent et les contacts des acteurs locaux impliqués dans leur élaboration. Ce document est à retrouver sur bibliopêche, accessible à partir de votre Fédération départementale ou directement auprès de [afpcvl@orange.fr](mailto:afpcvl@orange.fr).

Sur les territoires où il y a des conflits d'usage de l'eau, la portée réglementaire d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) est un atout pour atteindre les objectifs de bon état des eaux fixés par la directive cadre sur l'eau (DCE). Initié par les acteurs locaux, le Sage établit un « projet commun pour l'eau » assorti d'objectifs clairs et de règles de bonne conduite. Il décline à l'échelon local les objectifs majeurs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).



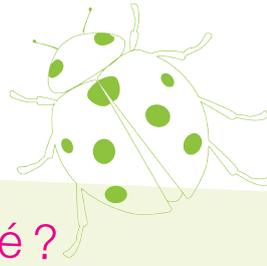
### PAPI Ellé-Isole-Laïta

Le comité a donné un avis favorable au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin versant Ellé-Isole-Laïta qui concerne 917 km<sup>2</sup> des départements du Morbihan, du Finistère et des Côtes d'Armor.



## La révision des zones vulnérables

Le préfet coordonnateur de bassin a engagé la révision des zones vulnérables en Loire-Bretagne. Son adoption est prévue avant décembre 2016, en utilisant les données de concentration en nitrates de la campagne de surveillance 2014-2015.



Pour rappel, les zones vulnérables aux nitrates découlent de l'application de la directive « nitrates » qui concerne la prévention et la réduction des nitrates d'origine agricole. Cette directive de 1991 oblige chaque État membre à délimiter des « zones vulnérables » où les eaux sont polluées ou susceptibles de l'être par les nitrates d'origine agricole. Elles sont définies sur la base des résultats de campagnes de surveillance de la teneur en nitrates des eaux douces superficielles et souterraines. Des programmes d'actions réglementaires doivent être appliqués dans les zones vulnérables aux nitrates et un code de bonnes pratiques est mis en oeuvre hors zones vulnérables. La France s'est engagée depuis le début de l'année 2010 dans une vaste réforme de son dispositif réglementaire « nitrates ».

### Qui est concerné ?

Tous les départements du bassin Loire-Bretagne sont concernés. Par exemple, l'intégralité du département d'Eure-et-Loir présent dans le bassin est classé en zone vulnérable. Tous les agriculteurs sont concernés par le 5<sup>ème</sup> programme d'actions de la directive nitrates.

### Le 5<sup>ème</sup> programme d'actions

est composé de trois documents :

- un **programme d'actions national** qui fixe le socle réglementaire national commun, applicable sur l'ensemble des zones vulnérables françaises.
- un **programme d'actions régional**,
- un **arrêté** du préfet de région qui précise les actions complémentaires nécessaires à l'atteinte des objectifs de reconquête et de préservation de la qualité des eaux vis-à-vis de la pollution par les nitrates. Il établit également un référentiel de mise en oeuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée, et précise les modalités, notamment le calcul à la parcelle des apports d'azote.

En région Centre - Val-de-Loire, il comporte des exigences concernant :

- \*La gestion de la couverture des intercultures,
- \*La gestion de la couverture végétale permanente le long de certains cours d'eau,
- \*La gestion de la fertilisation azotée,
- \*La gestion des zones d'actions renforcées (ZAR),
- \*Le plan prévisionnel de fumure et le cahier d'enregistrement,
- \*Les capacités de stockage minimales requises pour les effluents d'élevage.

« Les Fédérations de pêche participeront aux débats régionaux et de bassin afin de défendre l'intérêt des cours d'eau, des espèces et des hommes. »



M. Serge SAVINEAUX  
Président de l'association  
des Fédérations de Pêche  
Centre - Val-de-Loire

## Les changements climatiques

### Le comité de bassin Loire-Bretagne a engagé son plan d'adaptation au changement climatique

M. Philippe BOISSEL, directeur du Centre météorologique de Bourges, et qui participe aux travaux internationaux sur le climat est intervenu lors du comité de bassin du 26 mai 2016 pour alerter sur la question des changements climatiques sous un angle scientifique.

Il est important de prouver que le réchauffement climatique existe et les campagnes de mesures et études développées en séance le démontrent bien. Les chiffres utilisés informent sur les climats du passé et d'aujourd'hui. La modélisation présentée démontre selon M. Boissel que « *les changements climatiques actuels sont liés à l'activité humaine* ». Toutefois, ce constat réalisé, il reste délicat de prévoir le climat futur au regard des incertitudes scientifiques et socio-économiques. La dépendance du monde aux émissions de gaz à effet de serre complique sérieusement l'exercice. Les travaux du GIEC ont permis de présenter plusieurs simulations climatiques à différentes échelles : globale et locale. Ces modélisations doivent obligatoirement orienter les Etats vers une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre pour « *espérer poursuivre sur la trajectoire climatique la moins défavorable* ».

### Et chez nous ?

Le changement climatique impacte les espèces végétales et animales. Les périodes de migration et de reproduction se retrouvent bouleversées. On observe même de nouvelles aires de répartition des espèces avec une constante migration vers le Nord. L'un des exemples les plus connus reste la *chenille processionnaire du pin* qui continue son expansion : [www.developpement-durable.gouv.fr/Front-d-expansion-de-la-chenille.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Front-d-expansion-de-la-chenille.html). A l'inverse, d'autres espèces comme les tritons ponctués sont en régression suite aux aléas climatiques et surtout à la disparition des zones humides. D'autres impacts sont en cours notamment sur l'alimentation, les biens et les équipements ainsi que l'économie.

Notre équilibre est fragile et la disparition d'une espèce a des conséquences sur un cortège d'autres espèces.

Le comité de bassin va prochainement réaliser :

- \* une évaluation de la vulnérabilité des territoires et l'élaboration d'un projet de plan d'ici novembre 2016
- \* une consultation des acteurs locaux de l'eau au premier trimestre 2017
- \* une prise en compte des résultats de cette consultation et l'enrichissement du projet pour aboutir à un plan d'adaptation fin 2017.

Cette thématique est prioritaire et il est urgent que les membres du comité de bassin s'intéressent de plus près à l'évolution climatique afin de prendre les meilleures décisions pour adapter nos activités et préserver notre environnement. Aujourd'hui, nous prenons conscience que le changement climatique aura des impacts sur notre environnement, notre mode de vie. Il faut trouver et mettre en place des solutions d'adaptation.





## La loi biodiversité

Depuis 1976 et la loi de protection de la nature, aucune évolution importante n'a eu lieu. Cette loi biodiversité marque un changement et permet une meilleure prise en compte de l'environnement par les activités humaines.

La biodiversité y est définie comme « *la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie* ». Cette loi prend en compte la nature, qu'elle soit exceptionnelle ou ordinaire, à la campagne comme en ville. Le législateur a inscrit un message fort concernant le principe du préjudice écologique. Il indique que toute personne qui cause un dommage à l'environnement est tenue de le réparer. La loi rappelle également que toutes les atteintes à la biodiversité doivent en priorité, être évitées. Si ce n'est pas possible, les réduire et dans le pire des cas, compenser les habitats détruits par la création ou la restauration d'autres espaces naturels. M. Jean-Paul DORON rappelle à juste titre et très souvent en comité de bassin que la compensation est « *comme un droit à détruire la biodiversité et devrait être interdite* ». Toutefois, les espèces végétales et animales ainsi que leurs habitats verront leur protection renforcée.

La loi crée également une Agence française de la biodiversité. Cet organisme de gestion des espaces naturels devrait regrouper 4 organismes : l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, l'Agence des aires marines protégées, les Parcs nationaux de France et l'Atelier technique des espaces naturels. L'Office national de la chasse et de la faune sauvage n'a pas intégré cette nouvelle agence malgré une activité essentiellement orientée vers la biodiversité. Ce refus montre un Etat impuissant face à la puissance économique des chasseurs qui cotisent à cet office et souhaite conserver la gestion de la faune sauvage.



M. Jean-Paul DORON

Membre du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du comité de bassin Loire-Bretagne

## Gemapi

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPAM), votée le 27 janvier 2014, vient apporter une réponse à ce constat. L'une des grandes dispositions de cette loi est la création de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

**Objectif : rationaliser les dépenses publiques et gérer localement et avec cohérence la ressource.**

L'Etat souhaite mettre en place uniformément sur le territoire métropolitain, une gestion cohérente de la ressource en invitant les collectivités à se regrouper autour d'un syndicat mixte. Son échelle sera adaptée à la gestion de l'eau. GEMAPI permettra aux collectivités de travailler dans de nombreux domaines comme : l'aménagement du territoire, la prévention des inondations ainsi que l'entretien des cours d'eau, etc. Toutefois, on peut regretter la non intégration des eaux pluviales et de ruissellement. La collectivité aura la possibilité de transférer ou déléguer cette compétence à un Etablissement public territorial de bassin ou un Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux. Les structures qui fonctionnent sont à pérenniser, poursuit le représentant de la Direction de l'eau et de la biodiversité. Les structures de bassin sont donc confortées. Les Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et les Etablissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (Epage) pourront assurer la Gemapi, après transfert de compétences, décidé localement.

Concernant la loi Biodiversité, M. Jean-Paul DORON partage ses craintes sur la remise en cause de l'autorité de l'Etat et de la continuité écologique. Ainsi deux amendements ne sont pas acceptables : accorder un délai complémentaire de 3 ans à tous ceux qui ont fait la démarche de régulariser leur ouvrage, alors que les obligations d'équipements ne s'appliquaient qu'une fois la liste des cours d'eau établie. A compter de cette liste chaque propriétaire concerné avait 5 ans pour se conformer à la loi. Or, certains ouvrages ne respectent pas la loi depuis un siècle ! L'autre amendement cherche à faire privilégier les mesures d'équipement sur les mesures d'arasement ou de gestion différenciée dès lors qu'il est démontré que les avantages et les inconvénients liés à l'équipement l'emportent sur ceux de l'arasement, aux motifs de concilier les différents usages de l'eau, en particulier le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable.

# LE POINT DE VUE DE ...



**Denis LEGRET**

Président de la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique d'Eure-et-Loir

*Denis est retraité depuis quelques mois et il a décidé d'accentuer son investissement déjà important pour la défense des pêcheurs, des rivières et des poissons.*

*Son professionnalisme, sa connaissance des dossiers et sa pugnacité en font un homme très écouté et apprécié. Nul doute que ce nouveau mandat au comité de bassin sera pour lui l'occasion de défendre les milieux et la santé des hommes.*

## Quelle est votre implication pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ?

Je suis dans le milieu associatif de la pêche depuis 1978. D'abord, comme Secrétaire dans l'AAPPMA *Les Carpes Dorées*, puis aux *Brochetons du Loir* depuis 1997, où je viens de prendre la Vice-présidence. Je suis entré à la fédération en 1987 et j'ai occupé la fonction de secrétaire à partir de 1990 puis celle de président de 2000 à 2010. En 2003 j'ai été élu Secrétaire de l'EHGO<sup>1</sup> puis en 2010,

Président. De 2003 à 2009, j'ai été administrateur de l'UNPF<sup>2</sup> puis de la FNPF<sup>3</sup> et de 2007 à 2009, Secrétaire de l'URFCPC<sup>4</sup>. Aujourd'hui, je suis Président de la Fédération d'Eure-et-Loir et de l'EHGO, administrateur de la FNPF et depuis peu, membre du comité de bassin.

## Que défendez-vous pour les pêcheurs ?

Je suis un fervent défenseur de la qualité des milieux et à ce titre de 2003 à 2009 au sein du comité de bassin, j'ai souvent croisé le fer avec la profession agricole. Puis, tout au long de mon parcours associatif, j'ai toujours milité pour la réciprocité. Son inscription dans les statuts des associations a été pour moi une grande avancée. Aujourd'hui à la présidence de l'EHGO, je suis en mesure de répondre aux souhaits des pêcheurs dans ce domaine. Rappelons que j'ai créé la carte interfédérale, aujourd'hui socle de la réciprocité.

Compétiteur dans le domaine de la pêche au coup pendant une dizaine d'année, je milite pour une implication forte de la pêche de compétition dans les structures de la pêche associative, notamment pour l'encadrement et la formation de jeunes. Comme dans beaucoup de pays européens je trouverai plus cohérent qu'au plus haut niveau il y ait un partenariat plus étroit entre la FNPF et la FFPS<sup>5</sup>.

## Quelle est la situation de la pêche et des rivières en Eure-et-Loir ?

Depuis 5 ans, la pêche se porte bien avec un nombre de membres actifs qui s'est stabilisé. La qualité des rivières s'est améliorée et la prise en

compte de la qualité des milieux aquatiques par les structures en charge de leur gestion évolue favorablement.

Certes il y a encore beaucoup à faire mais je reste optimiste.

Côté agriculture, il ne faut pas nier les efforts accomplis pour optimiser les intrants et l'utilisation des phytosanitaires. Toutefois la révolution culturelle est toujours attendue : les rivières et les milieux aquatiques sont plutôt considérés comme des obstacles à leur activité. Nous l'avons récemment vu lors de la validation de la cartographie des cours d'eau où leur apport était non pas dans l'enrichissement mais dans la réduction, allant jusqu'à nier l'existence de certaines résurgences de la nappe de Beauce. Il faudra toujours rester vigilant pour défendre les seuils retenus aussi bien dans le domaine qualitatif que quantitatif car ceux-ci seront remis en cause de façon récurrente par la profession agricole.

## Pensez-vous que depuis 20 ans, la situation s'est améliorée ?

Les gestionnaires de cours d'eau sont de plus en plus à l'écoute de nos préconisations et aujourd'hui, des actions de restauration du milieu sont de plus en plus fréquentes alors qu'il y a 20 ans elles étaient assez exceptionnelles. Les ouvrages en mauvais état n'ayant plus d'usage font de plus en plus l'objet d'arasement. De même dans le cadre de contrats territoriaux des actions de renaturation sont menées. Par contre la position des pouvoirs publics n'est pas toujours constante dans le temps et des enjeux économiques dans

l'énergie (petite hydraulique) ou l'agriculture (retenues pour l'irrigation) viennent remettre en question des choix antérieurs.

## Avez-vous un avis sur le comité de bassin ?

Je n'ai pas encore siégé dans le cadre de la nouvelle mandature mais je ne crois pas que la situation ait bien changé ces dernières années. L'agriculture et les industriels pèsent énormément sur les orientations de l'agence de l'eau.

## Que voyez-vous dans un avenir proche ?

Avec l'assèchement des ressources des collectivités locales et territoriales, je crains le manque de moyens pour maintenir les actions impulsées par le précédent SDAGE<sup>6</sup>. Concernant nos fédérations, cela veut dire, trouver de nouvelles ressources et nous pensons bien sûr à la Région. Côté halieutisme, il faut poursuivre la politique engagée en matière de labellisation des parcours et d'hébergement mais aussi en matière de communication vers les pêcheurs et vers les non-pêcheurs. Notre loisir est encore trop un loisir d'initiés trop peu accessible au grand public.

## Et la pêche dans tout ça ?

Je ne vais plus beaucoup à la pêche malheureusement, les pêcheurs m'occupent beaucoup ! Avec la retraite je pense renouer avec la pêche au coup que j'affectionne particulièrement mais aussi découvrir de nouvelles techniques comme la pêche à la mouche ou la pêche du carnassier en float-tube.

<sup>1</sup>EHGO - Entente Halieutique du Grand Ouest / <sup>2</sup>FNPF - Fédération Nationale pour la Pêche en France / <sup>3</sup>UNPF - Union Nationale pour la Pêche en France / <sup>4</sup>URFCPC - Union Régionale des Fédérations Centre et Poitou-Charentes / <sup>5</sup>FFPS - Fédération Française des Pêches Sportives / <sup>6</sup>Sdage - Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux



Association régionale des Fédérations de Pêche Centre - Val-de-Loire

11 rue Robert Nau - Vallée Maillard - 41000 Blois

Tel : 02.54.90.25.67 / [afpcvl@orange.fr](mailto:afpcvl@orange.fr)

Au fil de l'eau - actualités de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne.

Bulletin semestriel : **Directeur de la publication** : Serge Savineaux. **Conception et réalisation** : Julien Prosper.

**Photos** : Laurent Madelon, Julien Prosper et l'agence de l'eau Loire-Bretagne. **Impression** : ISF imprimerie



Établissement public du ministère chargé du développement durable